

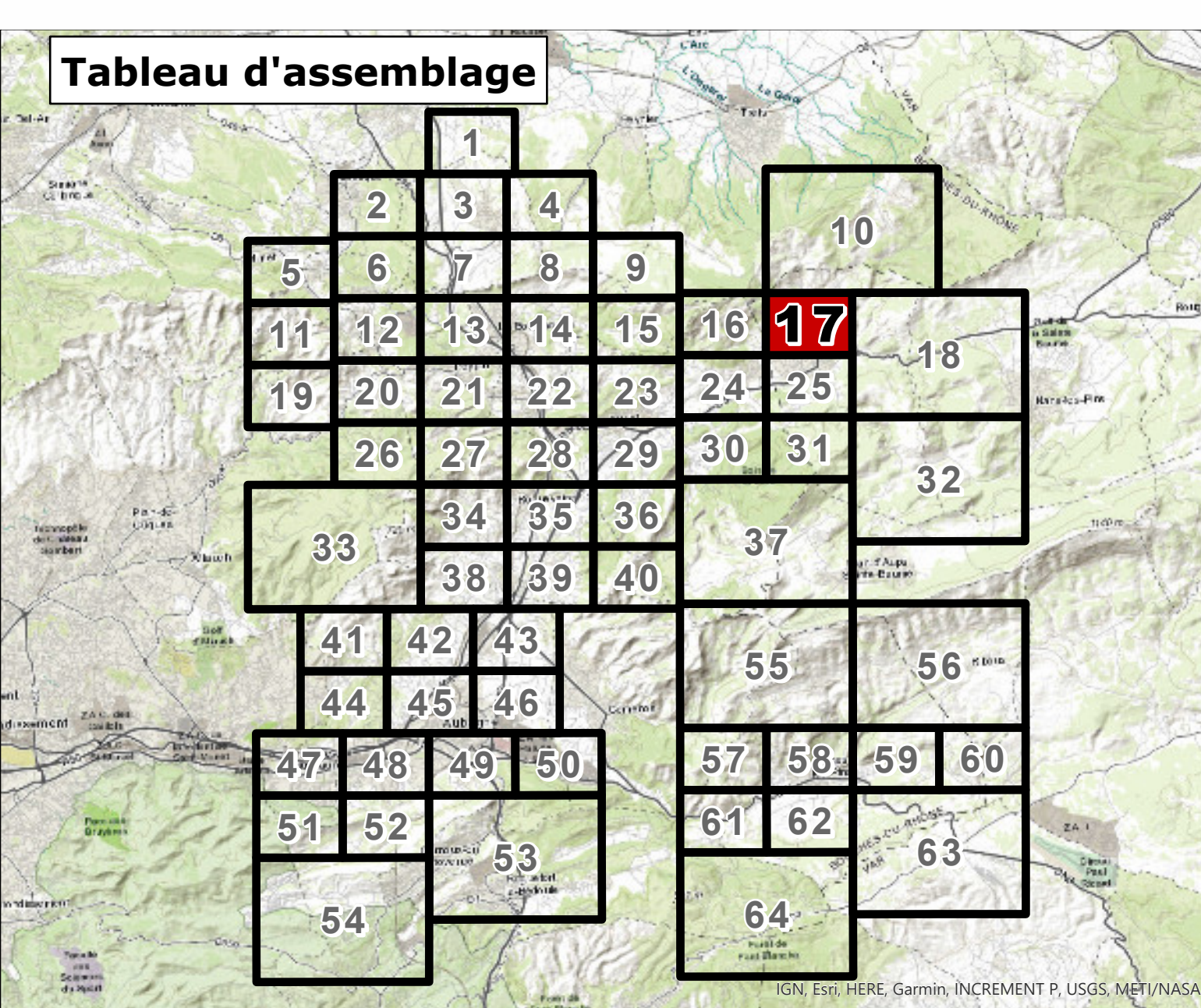
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage


PLANCHE
17

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, SAINT-ZACHARIE
N
1:2.000



| | | |
|--|---|---|
| Urbanisme URBANISME - Limite de zone - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Polygone constructible EMPLACEMENTS RESERVES - Emplacement réservé pour voirie - Autre emplacement réservé - Emplacement réservé de mixité sociale - Servitude pré-localisation pour équipement PATRIMOINE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL - Elément remarquable - Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche - Canal de Marseille et dérivations Fond de Plan - Parcelaire - Elément de repère | MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES - Mixité sociale / hébergement mixte - Secteur de mixité sociale - Linéaire commercial - Polarité commerciale - Pôle de vie DIVERS - Servitude d'affaire d'un projet - Bâtiment pouvant changer de destination - Secteur de richesse du sol ou sous-sol PATRIMOINE NATUREL - Espace vert protégé - Autre protégé ponctuel - Alignement végétal - Espace vert protégé - Terrain ouvert à protéger | PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS) - Implantation imposée - Marge de recul - Marge réglementaire "entrée de ville" - Prescription de hauteur - Prescription de vue |
|--|---|---|



16

18

24

25